

# POUR UN MONDE PLUS JUSTE SOLIDAIRE DURABLE...

# 1er MAI

**Le monde traverse une pandémie depuis plus d'une année. Par ses choix, le gouvernement en France porte une lourde responsabilité sur la gestion calamiteuse de cette crise sanitaire, doublée d'une crise sociale. Des milliers d'emplois sont déjà supprimés et de lourdes menaces pèsent dans de nombreux secteurs.**

Force est de constater que la priorité de ce gouvernement est de servir les actionnaires au détriment de la population.

Alors que l'on annonce des plans de suppression d'emploi y compris dans des entreprises ayant bénéficié d'un large soutien financier de l'État, le gouvernement fait le choix d'imposer une réforme de l'assurance-chômage amplifiant la propagation de la précarité et de la pauvreté de la population française. Les femmes, les jeunes, les étrangers occupant les emplois les plus précaires sont et seront aussi les premiers à subir les effets de la crise économique. Prendre des mesures de relocalisation de l'industrie pour répondre aux besoins essentiels de la population n'est pas uniquement un enjeu de sauvegarde des emplois ou de sites de production. C'est également une réponse à l'urgence des enjeux environnementaux et démocratiques.

La solidarité et l'intérêt général n'ont pas droit de cité dans le monde de la finance, et c'est bien l'exploitation économique des personnes et de la planète qui nous a menés à cette situation de pandémie et d'explosion des inégalités, rendant la situation insoutenable.

Ce constat est planétaire – car nous souffrons tous du

même mal systémique. En effet le capitalisme ne survit que grâce à l'argent public qui le renfloue à chaque crise.

## Pourtant d'autres choix sont possibles

C'est pourquoi ce 1er mai doit être l'expression des travailleurs en France comme partout dans le monde pour revendiquer :

- la levée des brevets sur les vaccins pour que tous les pays puissent avoir accès à la vaccination et en faire un bien commun ;
- des moyens pour l'hôpital public et pour l'ensemble du secteur des soins et de l'accompagnement ;
- des services publics de qualité et de proximité, l'arrêt des privatisations ;
- un plan national de relocalisation de l'industrie ;
- l'arrêt des licenciements et le conditionnement des aides publiques à la sauvegarde de l'emploi et de l'environnement ;
- l'augmentation des salaires et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- la régularisation des travailleuses et travailleurs sans-papiers sur simple preuve de la relation de travail pour garantir l'égalité de traitement dans les entreprises ;
- la réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de salaire accompagnée d'un vaste plan d'embauche de la jeunesse ;
- l'abandon de toutes les réformes régressives, des retraites à l'assurance-chômage ;
- la suppression de textes liberticides, tels que la loi sécurité globale et séparatisme, qui remettent en cause nos libertés fondamentales.

**C'est pourquoi la CGT appelle, dans l'unité la plus large, les salarié·e·s, les privé·e·s d'emploi, les retraité·e·s, les étudiant·e·s, les jeunes et tou·te·s les citoyen·ne·s à défiler le 1er mai dans l'une des nombreuses manifestations en territoire pour porter leurs revendications de progrès social, international et environnemental**

se mobiliser,

s'organiser,

se syndiquer

pour gagner !

**Prenez votre place dans la CGT!**

**Tou.te.s concerné.es, tou.te.s mobilisé.es, tou.te.s en GRÈVE**

# REJOIGNEZ LA CGT

**udcgt44@cgt44.com ou [www.lacgt44.fr](http://www.lacgt44.fr)**

# 1<sup>er</sup> MAI 2021

## AGISSONS POUR UN MONDE JUSTE, SOLIDAIRE ET DURABLE



**NANTES 10 H**

Siège Nantes Métropole Rue de Valmy

**10 H 30 ST-NAZAIRE**

Place de l'Amérique Latine

**CHÂTEAUBRIANT 10 H 30**

Marché Couvert

**10 H 30 COUËRON**

Esplanade Jérémie Huguet

**ANCENIS 10 H 30**

Jardin de l'Eperon

« Ne pas jeter sur la voie publique »

### ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Les manifestations revendicatives ne sont pas interdites. Venez exprimer votre colère en vous munissant de l'attestation. En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 mise à jour par le décret du 2 avril 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e), .....

Mme/M. : .....

Né(e) le : .....

Demeurant : .....

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, autorisé par l'article 3 II du décret n°2020-1310 du 29 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise les « manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure » pour lesquelles leurs organisateurs ont adressé à l'autorité administrative compétente une déclaration :

Déplacement dérogatoire afin de me rendre depuis mon domicile et pour en revenir, à la manifestation déclarée qui se déroulera ce jour, en application de l'article 4 II 7° Participation à des rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public qui ne sont pas interdits en application de l'article 3.

A (lieu) .....

A partir de (heure de départ de la manifestation) :

Fait à : ..... Le ..... à ..... (heure de départ du domicile)  
Signature